



ARRETE DRH 2026 - 1793

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR WILLY TAN –
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,
VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Willy TAN en qualité de Conseiller Municipal**.
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Monsieur Willy TAN est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des questions relatives aux Affaires maritimes, pêche, économie bleue, aires marines protégées et éducatives, relations avec les collectivités départementale et régionale.**

À ce titre, il est notamment chargé :

- de coordonner les actions liées au développement de l'économie bleue et des activités maritimes ;
- de suivre la gestion et le fonctionnement du port communal ;
- de favoriser le dialogue avec les professionnels de la pêche, les usagers du littoral et les autorités maritimes ;
- de définir et impulser une stratégie en faveur de la protection du récif corallien, notamment à travers des dispositifs tels que les aires marines protégées et les aires marines éducatives ;
- de contribuer aux actions de prévention et de sécurité sur le littoral, en lien avec les services et autorités compétents ;
- d'assurer les relations institutionnelles avec les collectivités départementale et régionale, en lien avec les compétences de la commune.

ARTICLE 2 / - Monsieur Willy TAN reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 15 AVR. 2026
Le Maire,

Le Maire
David LORION



Notification faite le 15 AVR. 2026
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260416-DRHAR26_1793-AU
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026